

BULLETIN

UN ORGUE À PLOUHINEC 56



*un orgue
à Plouhinec
en Morbihan*

N° 1

Plouhinec le 28 septembre 2018

Le mot du président :

Chers amis,

Depuis quelque temps, vous vous demandez où en est le projet de restauration de l'orgue du Likès-Quimper dans l'église ND de Grâce de Plouhinec-56.

Depuis un petit mois, ce projet a bien décollé même s'il reste encore un bon bout de chemin à faire.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un petit mémo rappelant les principales étapes vécues jusqu'à ce jour

Vous apprendrez aussi que tout récemment le projet « Un orgue à Plouhinec » a reçu l'agrément de la Fondation du Patrimoine.

Pour partir à la collecte des dons en ordre de bataille avec une campagne orchestrée au mieux, le Conseil d'Administration a fixé la date de lancement de l'appel aux dons au vendredi 16 novembre 2018.

Partageant avec vous l'immense espoir de pouvoir entendre prochainement résonner cet orgue dans l'église ND de Grâce de Plouhinec et en vous assurant de l'engagement sans faille du Conseil d'Administration que je préside, je vous prie de croire, chers amis, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Jean-Jacques Le Floch

Rappel des principales étapes déjà vécues :

-Octobre 2016 : accord du Conseil Municipal, pour que la commune soit Maître d'Ouvrage de l'ensemble de l'opération.

-Décembre 2016 : signature de la convention de cession gratuite de l'orgue du Likès-Quimper entre la commune de Plouhinec-56 et les Frères des Écoles chrétiennes.

-Février-Mars 2017 : chiffrage du projet par l'Association en s'appuyant sur des propositions faites par des hommes de l'art (625 000€ TTC)

-Avril 2017 : demandes de subventions faites par la Commune auprès du Département et de la Région

-Juin 2017 : accord de subvention du Département du Morbihan : 107 000€

-2017 : accord de principe de la Commune de Plouhinec pour le financement de la tribune

-Printemps 2018 : demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) pour que les 40 jeux de l'orgue du Likès soient INSCRITS au titre des monuments historiques

-Aout 2018 : réponse du Journal Officiel : La Commune pourra bénéficier du FC TVA (Fonds de compensation de la TVA, récupéré par la Commune auprès de l'État)

Ainsi pour obtenir la réponse de l'État sur le FC TVA, il n'a pas fallu moins de 4 demandes officielles auprès du Ministère de l'Intérieur, via les élus nationaux, avec à chaque fois, inscription de la question au Journal Officiel.



Jean-Jacques Le Floch, Adrien Le Formal, Frère Jean-René Gentric, Père Michel Ezan en décembre

Fondation du Patrimoine

Fin aout 2018 :

Signature de la convention entre la commune de Plouhinec et la Fondation du Patrimoine.

Cette signature de convention est une étape très importante car elle marque la reconnaissance de la qualité du projet plouhinécois par une instance nationale qui fait autorité et surtout elle permet la collecte des dons avec délivrance de reçus fiscaux pour les donateurs



Mr de PONSAY pour la Fondation et
Mr Le FORMAL Maire, en séance de signature

Lancement de la campagne de collecte

La campagne de collecte de dons via la Fondation du Patrimoine va pouvoir démarrer. Vous voudrez noter sur vos agendas la date du : **vendredi 16 novembre.**

Ce jour-là, ce sera l'Assemblée Générale de l'Association et le lancement officiel de la campagne de dons.

Les documents d'appel aux dons seront mis en circulation à partir de cette date.

Mais d'ores et déjà vous pouvez en parler autour de vous. Vous pouvez encourager à faire des dons N'hésitez pas à consulter le site de la Fondation www.fondation-patrimoine.org/59660.

Vous pouvez aussi consulter le site de l'Association : <https://www.un-orgue-a-plouhinec-en-morbihan.org/>

La défiscalisation pour les dons obtenue grâce à la Fondation du Patrimoine est de :

-66% au titre de l'Impôt sur le Revenu

-60% au titre de l'Impôt sur les Sociétés

-75% au titre de l'Impôt sur la Fortune

Quelle somme est attendue de l'appel aux dons ?

1-Le projet bénéficie de l'accord de principe de la Commune pour la construction de la tribune.

2-Il bénéficie d'une subvention accordée par le Département du Morbihan de 107 000€

3-Il bénéficiera du remboursement de la TVA sur la totalité du coût de la construction de la tribune et de 90% de la TVA du coût de la restauration de l'orgue

Alors que le projet est chiffré à 625 000€TTC, **la collecte de dons attendue est de 350 000€**

Quelles vont être les prochaines étapes de ce projet ?

Deux opérations vont être menées **conjointement**

<u>Les appels d'offre</u>	<u>La collecte de dons</u>
<ul style="list-style-type: none">-Appel d'offre pour le choix du Maître d'œuvre-Puis appels d'offre pour les différents corps de métier (facteur d'orgue, constructeur de la tribune, bureau d'études...)	<ul style="list-style-type: none">-Après des entreprises -Après des particuliers.

Lorsque le financement sera assuré, la mise en chantier de la restauration pourra commencer.

